AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
945-16-2026

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 novembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 945-16-2026 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir de dépenser, d'engager des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 3e jour du mois de novembre 2026.

Marie-Pier Therrien
Greffière par intérim